Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260616-02062026_15-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 02 juin 2026

Le mardi deux juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, Mme Martine BARBÉ, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Francis LORCY, M. Nicolas MAGNAN, M. Pascal MIRIEL, Mme Alicia PILORGET, M. Patrick RODIER, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Florian GAULTIER (pouvoir à M. Quentin RENAULT), M. Francis LORCY (pouvoir à Mme Céline ENGEL), Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme Alicia PILORGET), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL)

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

Mme Alicia PILORGET est élue secrétaire de séance.

02/06/26 – 15 – Affaires foncières – Cession de la parcelle cadastrée ZN 306 sise les Grandes Vignettes



Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260616-02062026_15-DE

La commune est propriétaire de la parcelle ZN n°306, correspondant à une bande enherbée à l'arrière de la propriété située 13 rue de Bellevue.

Les propriétaires de cette parcelle ont sollicité la commune afin d'acquérir cette bande enherbée.

Ils ont rappelé à la commune que cette demande est ancienne et qu'elle avait été validée par M. ROUXEL, ancien Maire de Broöns.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de céder la parcelle ZN n°306 à l'euro symbolique ;
- **PRÉCISE** que les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte afférent à cette cession.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 16/06/2026

Le Maire,
M. Quentin RENAULT

MAIRIE DE BROONS (Côte-d'Azur)

La secrétaire
Mme Alicia PILORGET